

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021 à 20H00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Françoise SPANNENTE, Alexandra AUGUSTE, Marie-Christine CHEVRIER. Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Jacques AMBRE, Bertrand GRIMAUULT.

Absente excusée : Mme Anne HOARAU.

Procurations :

Daniel Coll ayant donné procuration à M. Jean-Pierre Humbert.
Alexandra CALLENS ayant donné procuration à M. Petit Philippe
Brigitte PULCINI ayant donné procuration à Mme Spannente
Sébastien CAULT ayant donné procuration à M. Petit Philippe
Audrey CAPELLA ayant donné procuration à M AMBRE Jacques

Secrétaire de séance : Mme Spannente

ORDRE DU JOUR :

- 1. Déclaration d'intention d'aliéner**
- 2. Devis du Cabinet Espellia pour mener une étude pour l'adhésion les communes de Villette sur Ain et celle de Chatillon La Palud à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain**
- 3. Foyer Rural : - Devis remplacement du lave-vaisselle**
- 4. Devis pour travaux de cloison coupe-feu de la cuve à fioul**
- 5. Etude d'impact environnemental pour la création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles C76-77-30-31-32-34-37**
- 6. Renouvellement du contrat d'Alexandre Marty**
- 7. Modification du tableau des emplois**
- 8. Décision modificative n°2**
- 9. Délibération pour autoriser le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022.**

QUESTIONS DIVERSES

1. Déclaration d'intention d'aliéner :

Vente Bernigaud T et Guilloux D /Monin B et Del Castillo Valero : vente parcelles cadastrées AD 395 et AD 397 de 951 m² - 950 grande rue -Maison et terrain pour 308 500,00 €.
A l'unanimité, ne fait pas son droit de préemption.

2. Devis du Cabinet Espellia pour mener une étude pour l'adhésion les communes de Villette sur Ain et celle de Chatillon La Palud à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Monsieur le maire explique que pour mener à bien l'étude d'adhésion des communes de Villette sur Ain et de Chatillon La Palud à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, il convient de s'attacher les services d'un cabinet spécialisé dans ce type de dossier. Le montant de la prestation du Cabinet Espellia s'élève à 4 375,00 € HT
Adopté à l'unanimité.

3 Foyer Rural : - Devis remplacement du lave-vaisselle

L'entreprise Joseph nous a transmis un devis pour le remplacement du lave-vaisselle du foyer rural.
2 359,00 HT €.
Adopté à l'unanimité

4. Devis pour travaux de cloison coupe feu de la cuve à fioul

Monsieur le maire explique que des travaux doivent être effectués au foyer rural :

-Pose d'une porte coupe feu et mise en place d'une cloison autour de la cuve à fioul pour sécuriser cette installation.

Le montant des travaux s'élève à 2748.21 € HT

Adopté à l'unanimité.

5. Etude d'impact environnemental pour la création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles C76-77-30-31-32-34-37

Monsieur le maire explique que la commune de Villette sur Ain désire contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Ce projet porte sur les parcelles cadastrées C76-77-30-31-32-34-37 situées en bordure de voie communale (route de Montjayon) .

Ce projet de parc photovoltaïque sera soumis à toutes les demandes d'autorisations et à une étude d'impact environnemental nécessaire aux autorisations .Les études techniques et d'impact environnemental sont à la charge de l'acteur de la filière en charge du projet la société SDD Solar .

La commune bénéficiera du régime de taxes qui accompagnent une telle réalisation. Monsieur le maire ne prend pas part au vote, étant partie prenante dans ce projet.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la réalisation d'une étude d'impact en préalable à ce projet.

Adopté avec une abstention et 12 voix pour.

6. Renouvellement du contrat d'Alexandre Marty

Monsieur le maire explique qu'il convient de renouveler le contrat d'Alexandre Marty qui arrive à son terme.

Adopté à l'unanimité

7. Modification du tableau des emplois

Monsieur le maire explique que Carole Seux quitte ses fonctions au 31 décembre 2021. Elle occupe le poste d'aide au service des repas à la cantine.

Sylvie Colomina fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021, elle assure l'entretien des bâtiments communaux.

Il convient donc de remettre à jour le tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité.

8. Décision modificative n°2

Monsieur le maire explique qu'il convient d'effectuer un ajustement du budget assainissement de la commune concernant les dépenses et recettes d'investissement.

Les opérations suivantes doivent être effectuées comme suit :

| Intitulé | Diminution sur crédits déjà alloués Dépenses | | Augmentation des crédits Recettes | |
|---|--|------------------|-----------------------------------|---------|
| | Compte | Montant | Compte | Montant |
| Installations techniques matériel et outillages 040 | 2315 | -664,00 | | |
| Frais Installations techniques matériel et outillages 041 | | | 2015 | 664,00 |
| Investissement dépenses | Solde | - 664,00 0,00 | | 664,00 |
| Frais d'insertion 040 | 2033 | -664,00 | | |
| Frais d'insertion 041 | | | 2033 | 664,00 |
| Investissement recettes | Solde | -664,00 0,00 | | 664,00 |

Adopté à l'unanimité.

9 Délibération pour autoriser le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022.

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération afin de l'autoriser, à d'engager et de liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur l'évolution du dossier Valette-Perret/Billot.

Monsieur le maire précise que les travaux du hangar communal vont reprendre le jeudi 9 décembre 2021 par la pose des menuiseries extérieures.

Séance du conseil municipal levée à 21h30.